



---

**Conférence des Parties  
Dix-huitième session  
Doha, 26 novembre-7 décembre 2012**

Point 11 b) de l'ordre du jour  
**Questions relatives au financement  
Rapport du Comité permanent**

## **Rapport du Comité permanent**

### **Proposition du Président**

### **Projet de décision -/CP.18**

## **Rapport du Comité permanent**

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* les articles 4 et 11 de la Convention,

*Rappelant également* qu'au paragraphe 120 de la décision 2/CP.17 il a été décidé que le Comité permanent ferait rapport et adresserait des recommandations à la Conférence des Parties, pour examen, à chacune des sessions ordinaires de celle-ci sur tous les aspects de ses travaux,

1. *Se félicite* de la mise en place du Comité permanent conformément aux paragraphes 120 à 125 de la décision 2/CP.17 et des progrès qu'il a réalisés;

2. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Comité permanent sur les résultats des deux réunions qu'il a tenues en 2012<sup>1</sup>, notamment sur l'élaboration de ses modalités de fonctionnement, de son programme de travail pour 2013-2015, y compris l'organisation de son forum, et de ses recommandations relatives aux directives à adresser aux entités chargées d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention;

3. *Approuve* le programme de travail du Comité permanent pour 2013-2015 figurant à l'annexe II du rapport du Comité permanent;

4. *Se félicite* des travaux consacrés au forum du Comité permanent et encourage celui-ci à faciliter la participation du secteur privé, des institutions financières et des milieux universitaires à ce forum;

---

<sup>1</sup> FCCC/CP/2012/4.

5. *Demande* au Comité permanent de rendre compte des travaux du forum dans son rapport à la Conférence des Parties;
6. *Approuve* la composition et les modalités de fonctionnement révisées du Comité permanent figurant à l'annexe IV du rapport du Comité permanent;
7. *Décide* que le Président et le Vice-Président du Comité permanent rempliront les fonctions de coprésidents du Comité permanent à compter de la première réunion qu'il tiendra en 2013;
8. *Se félicite* des contributions financières versées par l'Union européenne et le Gouvernement norvégien pour soutenir des travaux du Comité permanent;
9. *Décide* de modifier le nom du Comité permanent pour le rebaptiser Comité permanent du financement;
10. *Invite* les pays développés parties à communiquer au secrétariat, avant mai 2014, des informations sur les méthodes et systèmes appropriés utilisés pour mesurer et suivre l'état du financement dans le domaine de l'action en faveur du climat;
11. *Demande* au Comité permanent d'envisager, en procédant à la première évaluation biennale faisant le point sur les flux financiers, des moyens d'étoffer les méthodes permettant de rendre compte des moyens de financement dans le domaine climatique;
12. *Demande* au Comité permanent de prendre en considération les directives établies à son intention dans d'autres décisions de la Conférence des Parties.

---